

Carte des contraintes

Bureau d'études et de Maîtrise d'œuvre
Environnement - Assainissement - Urbanisme
Développement Durable



Dessiné par C. ARNAUD

Planche 1/1

La 06/01/2006

Modifié le 09/09/2008

Echelle : 1/10 000

- LEGENDE :
- Zone inondable soit par débordement des cours d'eau, soit par remontée de nappe (sol hydromorphe)
 - Zone fortement exposée au risque de sécheresse *
 - ZNIEFF de type I
 - ZNIEFF de type II (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique)
 - Protection du biotope du bassin de la Légère
 - Partie de la commune incluse dans la ZPS (zone de protection agricole), réseau natura 2000
 - Périmètre de protection rapproché de captage d'eau potable
 - Périmètre de protection éloigné de captage d'eau potable
 - Itinéraire de randonnées pédestres
 - Périmètre de protection autour des exploitations agricoles **
 - Périmètre de protection autour des installations classées
 - Poteau incendie (dans les hameaux: hypothèse de rayon d'action de 200m)
 - Reserve incendie (Bache, Mare, ...)
 - Zone desservie par l'assainissement collectif
 - Ancienne zone de carrière
- * La quasi-totalité du reste de la commune est moyennement exposée au phénomène de retrait et gonflement des argiles.
Le périmètre est figuré de façon symbolique par un cercle de rayon 50 m, mais doit s'entendre depuis les extrémités des bâtiments et certains ouvrages. La valeur du rayon peut varier selon la nature des activités, conformément au règlement sanitaire départemental.
Autour des installations classées, ce rayon est de 100 m.

